



**CPVO · OCVV**

Community Plant Variety Office  
Office Communautaire des Variétés Végétales

## APPEL D'OFFRES OUVERT N° 2013-05/IT-DEV

# CONTRAT-CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES WEB ET D'APPLICATIONS WINDOWS

★

## CAHIER DES CHARGES

### 1. Intitulé du marché

« Développement et mise en place, **en Régie**, de Services Web et programmes Windows, sous environnement WebDev et PHP (Zend Framework), Windev, ainsi que des programmes WinDev Mobile».

Réf. du Journal Officiel de l'UE : *Avis de marché publié le 08 mai 2013 au Journal Officiel de l'Union européenne sous la référence 2013/S 089-150448.*

N/ réf. : *2013-05/IT-DEV  
« Développement et mise en place, **en Régie**, de Services Web et programmes Windows, sous environnement WebDev et PHP (Zend Framework), Windev, ainsi que des programmes WinDev Mobile».*

### 2. Objectif et contexte du marché

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), situé à Angers (France), est un organisme décentralisé de l'Union européenne. Il gère un système de protection de la propriété intellectuelle relatif aux variétés de plantes à l'échelle de l'Union européenne. Des informations détaillées sur l'OCVV sont disponibles sur le site <http://www.cpvo.europa.eu>.

L'OCVV envisage la conclusion d'un contrat-cadre de prestations de services avec une société spécialisée dans le développement de sites extranet sous environnement WebDev et PHP (Zend Framework) ainsi que des applications clientes WinDev.

Les soumissionnaires s'engagent, dans les conditions stipulées par le présent cahier des charges, à fournir à l'OCVV les prestations décrites ci-après.

### 3. Objet du marché

#### 3.1. *Etendue du projet*

L'objet du contrat-cadre est le développement et la mise en place, **en Régie**, de divers services accessibles via le site extranet de l'OCVV ainsi que l'évolution de programmes de back-office. Le prestataire retenu effectuera des tâches de spécification et de développement d'applications Web et Windows. Les différents développements envisagés *supra* se feront sous le contrôle de l'OCVV qui choisira aussi les experts parmi les différents profils proposés par l'attributaire du marché.

### **3.2. Lieu des prestations**

Selon les besoins et les circonstances, les prestations pourront être effectuées dans les locaux du soumissionnaire (*extra-muros*) ou devront l'être dans ceux de l'OCVV (*intra-muros*). Les prestations *extra-muros* constitueront l'essentiel des prestations.

Ponctuellement, les prestataires pourront être sollicités pour des missions à l'étranger, au sein des différents Offices Nationaux ou d'instituts d'examen situés dans le territoire de l'Union européenne.

### **3.3. Spécifications informatiques**

Les principales caractéristiques de l'environnement technique de l'OCVV sont les suivantes :

- plates-formes Windows 7 64-bits, Windows 2003 Serveur et ultérieures ;
- base de données relationnelle ORACLE 10g et ultérieures ;
- outils de développement d'application client/serveur WinDev 17 et ultérieures ;
- outils de développement d'interface web dynamique WebDev 17 et ultérieures ;
- outil de développement d'applications mobiles WinDev Mobile 17 et ultérieures ;
- framework PHP Zend en version 1.7.8 et ultérieures et son environnement de développement Zend Studio et Zend Debugger.
- applications web faisant appel à des technologies web 2.0 (HTML5, CSS, Ajax, jQuery, AngularJS...)
- schémas de définitions XML et fichiers XML

### **3.4. Conception de la prestation**

L'OCVV envisage de mettre à la disposition de ses clients – les obtenteurs des nouvelles variétés végétales, les instituts réalisant les examens techniques de ces nouvelles variétés, entre autres – divers services accessibles via son site extranet.

Certains de ces services sont déjà disponibles, d'autres sont encore à spécifier et à développer en collaboration avec un prestataire de services.

Dans toute circonstance, l'OCVV gardera le contrôle des différents projets et déterminera les experts qui y seront affectés parmi les différents profils proposés par l'attributaire du marché.

De manière ponctuelle, des tâches d'étude et d'évolution de programmes pourront être confiés aux soumissionnaires. A titre d'exemple, il pourra leur être demandé :

- le développement de services web d'échange de données B2B ;
- l'évolution d'un site web permettant aux clients de l'OCVV la consultation en ligne des demandes ;
- l'évolution d'un système de demandes en ligne ;
- l'évolution de programmes de type back-office.

Épisodiquement, il pourra aussi être demandé à l'attributaire du marché d'effectuer des missions à l'étranger, au sein des instituts réalisant les examens techniques. A cette occasion, le paiement se fera sur base d'un prix homme/jour pour une prestation *extra-muros* plus le remboursement des frais de déplacement sur présentation de justificatifs.

Lorsqu'un projet aura été défini, un bon de commande précisant le nom et le nombre d'experts ainsi que la durée de la mission sera envoyé au soumissionnaire. La part des prestations *extra et intra-muros* y sera précisée ainsi que le nombre de réunions entre le chef de projet de l'attributaire et le(s) responsable(s) de l'OCVV.

Le prestataire devra fournir des relevés détaillés d'activité mensuelle avant la fin de la première semaine suivant le mois échu.

Il est entendu que l'OCVV ne s'engage pas à fournir un travail plein temps aux experts retenus pendant toute la durée du contrat-cadre. En revanche, le soumissionnaire s'engage à disposer des ressources humaines et des infrastructures nécessaires à la bonne réalisation des projets.



### **3.5. Moyens techniques**

Pour les prestations effectuées *extra-muros*, le soumissionnaire fournira tous les matériels, licences et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la prestation.

En outre, si un accès distant à une machine présente dans les locaux de l'Office se révélait nécessaire, cela sera réalisé via un réseau privé virtuel sécurisé (VPN). L'Office fournira les informations nécessaires à la mise en œuvre d'un tel accès (le logiciel client, compte d'accès, règles de firewall). Le prestataire s'engage quand à lui à ne faire accès que dans le cadre de sa mission, sous contrôle de l'équipe informatique de l'Office, et par le biais d'un ordinateur exempt de tout virus connu.

De son côté, l'OCVV prendra toutes les mesures utiles nécessaires au bon déroulement des prestations à livrer *intra-muros*.

## **4. Participation au marché**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques ou morales relevant du domaine d'application des traités et à toutes les personnes physiques et morales d'un pays tiers qui aurait conclu avec les Communautés un accord particulier dans le domaine des marchés publics, dans les conditions prévues par cet accord.

Dans le cas où l'Accord multilatéral sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce est applicable, les marchés sont aussi ouverts aux ressortissants des Etats qui ont ratifié cet accord, dans les conditions prévues par celui-ci. Il est à noter à ce propos que les services de l'Annexe I-B de la Directive 92/50/CEE et les services de recherche et de développement, relevant de la catégorie 8 de l'annexe I-A de la même Directive, ne sont pas couverts par cet accord.

Le recours à la sous-traitance est normalement permis.

## **5. Documentation mise à la disposition des soumissionnaires**

- L'invitation à soumissionner
- Le présent cahier des charges
- Le modèle de contrat-cadre
- Le site web <http://www.cpvo.europa.eu>

## **6. Variantes**

Les variantes ne sont pas admises. Le soumissionnaire doit décider quelle sera la proposition qui, à son avis, correspond au mieux au cahier des charges

## **7. Volume du marché**

L'OCVV envisage de consacrer un budget de 750.000,00 (sept cent cinquante mille) euros hors taxes à ce projet pendant la période initiale de trois ans.

## **8. Prix**

- L'offre doit être faite à prix ferme et non révisable.
- Aux termes des articles 3 et 4 du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, l'OCVV est exonéré de tous impôts, taxes et droits, y compris la taxe à la valeur ajoutée; ces droits ne peuvent donc entrer dans le calcul du prix de l'offre. Le montant de la TVA sera indiqué séparément.
- L'offre de prix doit être forfaitaire, tout compris et exprimée en euros, y compris pour les pays qui ne font pas partie de la zone EURO. Pour les soumissionnaires des pays qui ne font pas partie de la zone EURO, le



montant de l'offre ne pourra pas être révisé du fait de l'évolution du taux de change. Le choix du taux de change appartient au soumissionnaire, qui assume les risques ou opportunités de variation de ce taux.

## **9. Modalités de paiement**

Les prestations seront facturées à terme échu.

Lors de la clôture définitive d'une prestation, un bon de prestation définitif sera émis par l'attributaire qui récapitulera les principales tâches effectuées. Il sera approuvé par l'OCVV.

Toute facturation de frais non couverts par le cahier des charges sera soumise à la livraison de justificatifs de dépense.

L'adresse de facturation est :           Office Communautaire des Variétés Végétales  
Unité Administration  
3, Boulevard Maréchal Foch – CS 10121  
FR – 49101 ANGERS Cedex 2 (France)

## **10. Condition contractuelles**

Voire le modèle de contrat-cadre ci-joint.

## **11. Critères**

### ***11.1. Critères d'exclusion***

1. Sont exclus de la participation à un marché les candidats ou les soumissionnaires :
  - a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
  - b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
  - c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
  - d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
  - e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;
  - f) qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financés par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
2. Les candidats ou soumissionnaires doivent attester qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations prévues au paragraphe 1.

Sont exclus de l'attribution d'un marché, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :

- a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;



- b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

## **11.2. Critères de sélection**

### **1. Capacité financière et économique**

La justification de la capacité financière et économique peut être apportée par un ou plusieurs des documents suivants :

- a) des déclarations appropriées de banques ou la preuve d'une assurance des risques professionnels ;
- b) la présentation des bilans ou d'extraits des bilans des deux derniers exercices clos au moins, dans les cas où la publication des bilans est prescrite par la législation sur les sociétés du pays où l'opérateur économique est établi ;
- c) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux, fournitures ou services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours d'une période pouvant porter sur les trois derniers exercices au plus.

Si, pour une raison exceptionnelle que le pouvoir adjudicateur estime justifiée, le soumissionnaire ou candidat n'est pas en mesure de produire les références demandées, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout moyen jugé approprié par le pouvoir adjudicateur.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition.

### **2. La capacité technique et professionnelle**

La capacité technique et professionnelle des opérateurs économiques peut être justifiée, selon la nature, la quantité ou l'importance et l'utilisation des fournitures, services ou travaux à fournir, sur la base des documents suivants :

- i) la présentation d'une liste des principaux services et livraisons de fournitures effectués au cours des trois dernières années, indiquant leur montant, leur date et leur destinataire, public ou privé ;
- ii) l'indication de la part du marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Lorsque le destinataire des services et livraisons était un pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques fournissent la justification desdits services et prestations sous la forme de certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires, par exemple, par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition.

## **11.3. Critères d'attribution**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, sous la forme d'un contrat cadre, compte tenu des éléments suivants:

- le coût pour l'OCV ;
- la qualité des *Curriculum Vitae* des chefs de projet (au moins deux) et des développeurs (au moins deux) proposés, compte tenu des exigences requises et des précisions fournies par le cahier des charges.



Ce critère permettra d'évaluer le degré d'expertise des experts proposés de l'environnement technique exposé au point 3 du présent cahier des charges et de l'environnement WebDev, WinDev ainsi que du framework de développement PHP Zend en particulier.

Les experts devront être titulaires d'un contrat de travail les liant depuis au moins trois mois au soumissionnaire.

Une bonne maîtrise de la langue anglaise - et en particulier de l'anglais technique - est impérative ; la pratique courante du français un plus.

La qualité des *Curriculum Vitae* sera déterminée en fonction des cinq sous critères suivants :

- 1°) intérêt, nombre et durée des prestations de développement de sites web sous WebDev effectuées par les experts proposés.  
Ce sous critère sera noté sur 30 points.
- 2°) intérêt, nombre et durée des prestations sous environnement Windows client/serveur avec WinDev effectuées par les experts proposés.  
Ce sous critère sera noté sur 30 points.
- 3°) expérience significative en développement d'applications Web PHP avec le framework Zend par les experts proposés.  
Ce sous critère sera noté sur 20 points.
- 4°) connaissance et expérience en langage PL/SQL des experts proposés.  
Ce sous critère sera noté sur 10 points.
- 5°) connaissance et expérience en javascript, Ajax, CSS et HTML5 des experts proposés.  
Ce sous critère sera noté sur 10 points.

Système d'attribution de points aux offres :

Les cinq sous critères seront appréciés, respectivement, sur 30, 30, 20, 10 et 10 points ; soit un total de 100 points. Seules les offres qui auront obtenu un minimum de 60 % des points à chacun des critères et de 60 points au total seront prises en considération pour l'évaluation financière finale.

Attribution du marché :

Pour autant que le soumissionnaire se soit engagé sur un délai maximum de trois semaines pour démarrer un projet et/ou remplacer un expert défaillant à partir de la réception d'un bon de commande, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant remis l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix, pour autant qu'elle ait obtenu le minimum de points requis. Ceci sera calculé en divisant le prix par le nombre de points attribué. L'offre obtenant le plus petit rapport se verra attribuer le marché.

#### **11.4. Présentation des meilleures offres**

A moins qu'une offre se distingue comme ayant le meilleur rapport qualité/prix, les soumissionnaires des deux offres dont le prix par point est le plus bas pourront être invités à présenter leur proposition avant la décision d'attribution définitive. A l'issue de cette présentation chacune de ces deux offres sera jugée pour sa qualité globale avec un score pouvant atteindre jusqu'à 10 points. Le marché sera attribué à l'offre qui présente le prix le plus bas par point de qualité.

#### **12. Offre à remettre par le soumissionnaire**

- L'offre est constituée de tous les documents mentionnés dans cette partie.
- Elle peut être rédigée dans n'importe laquelle des langues officielles de l'UE. L'attention des soumissionnaires est cependant attirée sur le fait que les langues de travail les plus utilisées au sein de l'OCVV sont l'anglais et le français.



- Les soumissions émanant de consortiums de sociétés ou de groupes de prestataires de services (ou entrepreneurs, ou fournisseurs, selon le type du marché) devraient préciser le rôle, le titre et l'expérience de chacun des membres ou du groupe.
- La preuve d'accès au marché, la déclaration concernant l'absence de conflits d'intérêt, ainsi que les documents relatifs aux critères d'exclusion et aux critères de sélection, devront être fournis par chacun des membres de consortiums de sociétés ou de groupes de prestataires de services ou entrepreneurs, ou fournisseurs, selon le type du marché éventuellement réunis au sein d'une offre.
- Tous les documents nécessaires pour l'évaluation (critères d'exclusion, sélection et attribution) sont les suivants :
  1. Attestation que les soumissionnaires ne se trouvent pas dans une des situations prévues au paragraphe 11.1.
  2. Preuve d'accès au marché selon la loi nationale du siège ou domicile du soumissionnaire.
  3. Preuve du statut et de la capacité juridique par des extraits de registres pertinents.
  4. Justification de la capacité financière et économique par un ou plusieurs des documents suivants:
    - a) des déclarations appropriées de banques ou la preuve d'une assurance des risques professionnels ;
    - b) la présentation des bilans ou d'extraits des bilans des deux derniers exercices clos au moins, dans les cas où la publication des bilans est prescrite par la législation sur les sociétés du pays où l'opérateur économique est établi ;
    - c) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux, fournitures ou services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours d'une période pouvant porter sur les trois derniers exercices au plus.
  5. Vérification de la capacité technique et professionnelle : la capacité technique et professionnelle des opérateurs économiques peut être justifiée, selon la nature, la quantité ou l'importance et l'utilisation des fournitures, services ou travaux à fournir, sur la base des documents suivants :
    - a. la présentation d'une liste des principaux services et livraisons de fournitures effectués au cours des trois dernières années, indiquant leur montant, leur date et leur destinataire, public ou privé ;
    - b. l'indication de la part du marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter.
  6. Déclaration concernant l'absence de conflit d'intérêts

Les soumissionnaires doivent déclarer :

- qu'ils ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre du marché. Un conflit d'intérêt peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;
- qu'ils feront connaître au service adjudicateur, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- qu'ils n'ont pas fait, et s'engagent à ne pas faire, d'offre, de quelque nature que ce soit, dont un avantage pourrait être tiré au titre du présent marché ;
- qu'ils n'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à l'attribution du marché.

L'OCVV se réserve le droit de vérifier ces informations.



## 7. Eléments de l'offre

C'est dans cette partie que chaque soumissionnaire décrit de manière concrète et détaillée le produit ou le service qu'il propose pour réaliser l'objet du marché.

## 8. Offre financière

Dans ses termes, l'offre devra mentionner :

- le coût homme/jour pour une prestation extra-muros (dans les locaux du contractant) d'un profil « chef de projet » (y compris les matériels et les licences) ;
- le coût homme/jour pour une prestation intra-muros (dans les locaux de l'OCVV) d'un profil « chef de projet » (y compris les éventuels frais de transport et de séjour) ;
- le coût homme/jour pour une prestation extra-muros (dans les locaux du contractant) d'un profil « développeur senior » (y compris les matériels et les licences) ;
- le coût homme/jour pour une prestation intra-muros (dans les locaux de l'OCVV) d'un profil « développeur senior » (y compris les éventuels frais de transport et de séjour) ;
- les curriculum vitae détaillés d'au moins deux experts de profil « chef de projet » ;
- les curriculum vitae détaillés d'au moins deux experts de profil « développeur senior » ;
- une documentation présentant la société, son effectif et ses principales réalisations en matière de sites extranets développés sous WebDev et WinDev.

### ***L'attention des soumissionnaires est attirée sur les points suivants relatifs à l'offre de prix :***

- les prix doivent obligatoirement être exprimés en EUR (euros) hors tous droits et taxes, sous peine de nullité de l'offre et doivent couvrir l'intégralité des prestations (spécification, développement et étude), y compris les (éventuels) frais de déplacement et de séjour des experts pour les prestations dispensées dans les locaux de l'OCVV à Angers ou dans ceux du contractant ;
- l'offre de prix est ferme et non révisable toute la durée initiale du contrat-cadre (trois ans) ;
- la révision des prix se fera d'un commun accord entre les parties lors de la reconduction du contrat-cadre qui ne pourra excéder une durée maximale de quatre années consécutives y compris la durée initiale du contrat.

## **13. Soumission**

Les entreprises intéressées par ce marché sont priées de faire parvenir une offre ***en double exemplaire*** à l'adresse suivante, **au plus tard le 19 juillet 2013** :

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIETES VEGETALES  
Unité Administration  
3, boulevard M. Foch - CS 10121  
FR - 49101 ANGERS Cedex 2 (France)

**La transmission des offres** se fait au choix des soumissionnaires:

- a) soit par la poste, et dans ce cas **obligatoirement par lettre recommandée** ;
- b) soit en la remettant (directement ou par tout mandataire du soumissionnaire, y compris par messageries), au secrétariat de l'OCVV, à l'adresse ci-dessus *de 9 h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00, du lundi au vendredi.*

Comme **preuve de dépôt**, font foi :

- le cachet de la poste ; ou,
- le reçu daté et signé par le fonctionnaire du service susmentionné ayant reçu l'envoi.





L'envoi doit être fait sous **double** enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant en plus de l'indication du service destinataire comme indiqué dans l'appel d'offres, la mention :

**"APPEL D'OFFRES N° 2013-05/IT-DEV  
Offre de la firme .....  
A NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER"**

Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

L'offre doit obligatoirement :

- être datée, munie du cachet de la firme et signée par le soumissionnaire ;
- être précise, concise et parfaitement lisible de manière à éviter tout doute éventuel quand aux mots et aux chiffres ;
- inclure tout document susceptible de permettre à l'OCVV d'évaluer les offres sur la base des critères d'attribution énumérés au point 11 de ce cahier des charges.

Des réponses incomplètes ou illisibles peuvent mener à l'élimination de l'offre.

#### **14. Conditions Générales**

La soumission d'une offre :

- vaut acceptation des conditions stipulées dans le présent Cahier des charges et dans ses Annexes, y compris le projet de contrat cadre en Annexe I ;
- lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient attributaire ;
- vaut renonciation à ses propres conditions de vente ou de prestation.

L'accomplissement d'une procédure de marché n'implique pas, pour l'OCVV l'obligation d'attribuer le marché.

#### **15. Délai de validité de l'offre**

Trois mois à compter de la date du **19 juillet 2013**. Les soumissionnaires seront informés par courrier des suites qui seront réservées à leur(s) offre(s).

Un contrat-cadre sera conclu entre l'OCVV et l'attributaire du marché (ci-après "le Contractant"). Il entrera en vigueur à la date de sa signature. Sa durée initiale sera de trois ans, reconductible une année d'un commun accord entre les parties, suite à un échange de lettres, sous réserve de disponibilité budgétaire et d'exécution satisfaisante du contrat-cadre. La durée totale du contrat-cadre ne pourra toutefois excéder une durée maximale de 4 années consécutives y compris la durée initiale du contrat.

Ce contrat-cadre ne confère au(x) contractant(s) aucune exclusivité pour la fourniture de services de développement, spécification et/ou étude informatiques à l'OCVV. Il n'entraîne en aucun cas une obligation d'achat de prestations à la charge de l'OCVV.

Les prestations de service seront commandées ponctuellement. Lorsqu'une commande est passée, le Contractant procure les services conformément au cahier des charges. Seuls les commandes passées dans le cadre de l'exécution du contrat-cadre lient l'OCVV.

#### **16. Modalités de paiement**

Les paiements seront effectués dans un délai de **30 jours** calendrier à compter de la date de réception de la facture. Le paiement sera réputé effectué le jour du débit du compte financier de l'Office.



L'Office peut toutefois différer le paiement si les prestations couvertes par la demande de paiement font l'objet d'une contestation de la part de l'Office ou si les justificatifs fournis à l'appui de la demande de paiement sont incomplets.

Le non-paiement des factures dans le délai contractuel entraîne un rappel par lettre recommandée de la part du Contractant. L'Office est alors tenu d'expliquer au Contractant la raison du retard et de communiquer la date probable de paiement. Tout paiement ainsi différé ne pourra donner lieu aux paiements d'intérêts ou indemnisations de la part de l'Office.

## **17. Contacts entre les soumissionnaires et l'OCVV**

Tout contact entre les soumissionnaires et l'OCVV est interdit pendant la procédure.

A titre exceptionnel, l'OCVV peut toutefois fournir, à la demande des soumissionnaires, des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Ces renseignements complémentaires peuvent être demandés **exclusivement par écrit** (lettre, courriel ou fax) à l'une des adresses ci-dessous :

Poste : Office Communautaire des Variétés Végétales  
Unité Administration  
3, boulevard M. Foch – CS 10121  
FR - 49101 ANGERS Cedex 2 (France)

Courriel : [rouillard@cpvo.europa.eu](mailto:rouillard@cpvo.europa.eu)

Télécopieur : +33 (0)2 41 25 64 10

Pour autant qu'ils aient été demandés en temps utile, ces renseignements sont communiqués simultanément à tous les soumissionnaires au plus tard six jours calendrier avant la date limite d'envoi ou de dépôt des offres ou, pour les demandes de renseignements reçues moins de huit jours calendrier avant la date limite d'envoi ou de dépôt des offres, le plus vite possible après la réception de la demande.

## **18. Liste des Annexes**

Le projet de contrat-cadre en annexe fait partie intégrante du présent appel d'offres.

